

Décision 08-D-15 du 02 juillet 2008

relative à des pratiques mises en œuvre dans
le secteur de rénovation de chaufferies en
Saône-et-Loire

Posted on: 07 juillet 2008 | Secteur(s) :

BTP

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ministre de l'Economie, des Finances
et de l'Industrie

Entreprise(s) concernée(s)

Badet, Boisseau, Bouillot, Cochet,
Sallès

Lire

le texte intégral de la décision

294.24 Ko